

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 28 octobre 2020 du
Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, séance tenue par
visioconférence, avec enregistrement audio, le 4 novembre 2020 à 19 h 00**

Présences :

- M^{mes} Victoire Marin, maire – Grosses-Roches (zoom)
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg (zoom)
- MM. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane (zoom)
Pierre Lagacé, maire – Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire – Matane
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Éric Normand, maire suppléant – Sainte-Félicité (zoom)
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Andrew Turcotte, maire – Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents par visioconférence (zoom) ou en présence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Développement économique
 4. Politique de soutien aux entreprises (PSE) révisée
 5. FRR-PDC local 2020-2021 – Baie-des-Sables – autorisation de verser 6 000 \$ (remplacement de la résolution 576-10-20)
 6. Demande de contribution du Centre d'action bénévole de la région de Matane – campagne de recrutement de bénévoles
 7. Dossiers régionaux
 - 7.1 Autorisation signature – Modification à la Convention d'aide financière pour la réalisation du plan d'action stratégique COSMOSS 2020-2022
 - 7.2 Autorisation signature – Addenda à l'Entente de partenariat visant à soutenir les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2019-2021
 - 7.3 Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion pour 2020-2021 et désignation d'un représentant de la MRC de La Matanie au conseil d'administration
 8. Génie forestier
 - 8.1 PADF – Autorisation redistribution 2^e versement 2019-2020
 - 8.2 PADF – Autorisation redistribution 1^{er} versement 2020-2021
 9. Émission d'un certificat de conformité en faveur de la ville de Matane pour des travaux de remplacement d'un aqueduc dans le ruisseau Gagnon à Matane
 10. Covid19 Coronavirus – Reprise des intérêts sur les arrrages de taxes du TNO de Rivière-Bonjour à compter du 5 novembre 2020
 11. Varia
 12. Période de questions
 13. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 593-11-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 594-11-20

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 511-09-20 établissant l'amorce des démarches nécessaires afin de déléguer une partie des mandats actuellement assumés par le service de développement de la MRC à un organisme à but non lucratif à être créé;

CONSIDÉRANT la délivrance, le 2 novembre 2020 par le Registraire des entreprises, des Lettres patentes de Développement économique Matanie – DEM en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie confirme son intention de déléguer, à l'organisme sans but lucratif *Développement économique Matanie (DEM)*, les mandats suivants :

- Le développement économique et durable, incluant la gestion des fonds FLI et FLS;
- Le développement touristique, la promotion, l'accueil (BAT);
- Le marketing territorial et l'attractivité (coordination et pilotage);

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie fera connaître le montant déterminé qui sera alloué à DEM par la MRC, pour la mise en œuvre de ces mandats, au moment de l'adoption du budget de la MRC pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 595-11-20

FRR– ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (PSE) RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 363-06-20, le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté la Politique de soutien aux entreprises (PSE) en lien avec le FRR, volet 2;

CONSIDÉRANT la signature de l'avenant 2020-1 au contrat de prêt conclu dans le cadre du FLI afin, notamment, d'apporter des précisions concernant les entreprises issues de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel (résolution numéro 570-10-20);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la Politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC de La Matanie en regard du soutien aux entreprises de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel;

CONSIDÉRANT le projet de PSE révisée soumis à l'attention du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique de soutien aux entreprises (PSE) révisée en date du 4 novembre 2020;

QUE la Politique soit publiée sur le site Internet de la MRC de La Matanie et transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 596-11-20

FRR-PDC LOCAL 2020-2021 – BAIE-DES-SABLES – AUTORISATION DE VERSER 11 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-204 de la municipalité de Baie-des-Sables demandant l'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC), volet local, 2020-2021, pour le projet « Amélioration des infrastructures sportives et récréatives »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 11 000 \$ dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2020-2021, afin de permettre la réalisation du projet « Amélioration des infrastructures sportives et récréatives » de la municipalité de Baie-des-Sables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 576-10-20.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 597-11-20

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA RÉGION DE MATANE – CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole vit présentement une crise sans précédent et peine à recruter des bénévoles afin de maintenir ses différents services à la population, notamment ceux s'adressant plus spécifiquement à la population aînée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole sollicite l'aide financière de la MRC de La Matanie pour participer à sa campagne de recrutement de bénévoles à travers le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière a été analysée en fonction de la *Politique des aînés de la MRC de La Matanie* et de son plan d'action MADA qui fait mention d'initiatives en lien avec le recrutement de nouveaux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser une aide financière au montant de 1 000 \$, à même le budget de la Politique MADA de l'exercice 2020, afin de soutenir la campagne de recrutement de bénévoles du Centre d'action bénévole de la région de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 598-11-20

AUTORISATION SIGNATURE – MODIFICATION À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE COSMOSS 2020-2022

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional de coordination (CRC) COSMOSS appuie les comités locaux de coordination de COSMOSS dans une approche visant à favoriser une vision intégrée des défis sur lesquels les communautés souhaitent agir pour maximiser les chances des jeunes vulnérables de vivre un parcours de vie harmonieux et de leur éviter de se retrouver en situation de difficulté ou de pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le CLC de la Démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie a entrepris un exercice de planification stratégique intégrée COSMOSS qu'il a adoptée pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matanie ont signé en juin 2020 une convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2020-2022 du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a été désignée à l'unanimité par le CLC comme fiduciaire du Plan d'action stratégique COSMOSS et que cette dernière a accepté ce mandat par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et le Centre de services scolaire Monts et Marées (CSSMM) appuient également ladite planification stratégique du CLC COSMOSS et versent directement leur contribution au fiduciaire local pour un montant totalisant 65 000 \$ pour les années 2020 à 2022, soit 45 000 \$ MRC et 20 000 \$ CSSMM;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a confié au CRC COSMOSS l'octroi d'une somme de 35 340 \$ pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 s'adressant au CLC COSMOSS de La Matanie pour la mobilisation en petite enfance;

CONSIDÉRANT QUE le CRC COSMOSS a accepté qu'un montant total de 22 895 \$ du budget 2019-2020 soit reporté au budget 2020-2021 et que cette somme soit partagée selon les proportions convenues entre COSMOSS régional, la MRC et le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le CRD a été identifié comme fiduciaire régional de la Démarche COSMOSS et signataire des ententes en son nom après approbation;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS vise à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la Démarche COSMOSS, signataire de l'Accord de coopération, membre du CLC depuis le début et fiduciaire depuis le 1^{er} avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie, la convention de modification à la convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du Plan d'action stratégique COSMOSS 2020-2022 de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 599-11-20

AUTORISATION SIGNATURE – ADDENDA À L'ENTENTE DE PARTENARIAT VISANT À SOUTENIR LES SERVICES EN TRAVAIL DE RUE AU BAS-SAINT-LAURENT 2019-2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 164-03-19 autorisant la signature de l'Entente de partenariat visant à soutenir les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2019-2021 intervenue entre le Collectif régional de développement (CRD) du BSL, le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) du BSL et les huit MRC du BSL;

CONSIDÉRANT la participation financière de trois partenaires non-signataires qui contribuent à la réussite de cette démarche :

- la Direction régionale du BSL de Services Québec du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- le ministère de la Sécurité publique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité de gestion de ladite Entente se terminant le 31 mars 2021, il a été convenu de prolonger d'une année l'entente régionale actuelle;

CONSIDÉRANT les montants demandés à chacun des partenaires pour permettre ladite prolongation d'une année de l'Entente :

Partenaires signataires	Contributions 2021-2022
CISSS-BSL	200 000 \$
MRC-BSL	200 000 \$ (25 000 \$ par MRC)
CRD-BSL	50 000 \$
Partenaires non-signataires	Contributions 2021-2022
SERVICES QUÉBEC	31 055 \$
MSP-QC	50 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance de l'Addenda à l'Entente qui vise à soutenir financièrement les services en travail de rue, présentement déployés dans les huit territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'Addenda à l'Entente de partenariat visant à soutenir financièrement les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent, soit 25 000 \$ par MRC, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, à même le FRR, volet 2;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer ledit Addenda pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 600-11-20

COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2020-2021 ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QU'en septembre dernier, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, un nouveau conseil d'administration a été formé;

CONSIDÉRANT QUE, ayant le mandat d'effectuer la relance de la Coalition en défendant les enjeux de la ruralité au BSL et de souligner ses 30 ans d'existence, le conseil d'administration invite les membres à renouveler leur adhésion;

CONSIDÉRANT le partenariat conclu avec le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité quant au partage de ses locaux et des frais d'opération, permettant ainsi de diminuer substantiellement les dépenses et de concentrer leurs efforts sur les dossiers qui touchent les communautés rurales du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Normand et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie à la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent ainsi que le paiement de la cotisation corporative pour l'année 2020-2021 au montant de 100 \$;

DE nommer le préfet, monsieur Andrew Turcotte, à titre de délégué de la MRC de La Matanie au conseil d'administration de la Coalition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 601-11-20

REDISTRIBUTION DU 2^e VERSEMENT 2019-2020 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de l'administration de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) accordé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, la MRC de La Matanie a reçu un montant de 109 798 \$ correspondant au deuxième versement (25 %) de l'enveloppe budgétaire de l'exercice financier 2019-2020 dans le cadre du PADF, et ce, suite à l'acceptation par le MFFP du rapport annuel qui a été adopté par le Conseil de la MRC en mai 2020 et par les autres MRC concernées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska et la Première Nation Malécite de Viger ont confirmé une somme non utilisée de 7 108,50 \$ et leur accord pour qu'elle soit partagée entre les autres MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit maintenant distribuer ces sommes selon les proportions entendues entre les MRC et le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 109 798 \$ correspondant au 2^e versement (25 %) pour 2019-2020 et du montant non utilisé par la MRC de Kamouraska de 7 108,50 \$ comme suit :

Activité	Responsable de l'activité	2 ^e versement 2019-2020	Part de la renonciation de Kamouraska
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matapédia	MRC de La Matapédia	18 803 \$	2 364 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matanie	MRC de La Matanie	10 843 \$	1 363 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Mitis	MRC de La Mitis	4 291 \$	539,50 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rimouski-Neigette	MRC de Rimouski-Neigette	5 910 \$	743 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC des Basques	MRC des Basques	3 779 \$	475 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rivière-du-Loup	MRC de Rivière-du-Loup	3 013 \$	379 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Témiscouata	MRC de Témiscouata	9 902 \$	1 245 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Kamouraska	Première Nation Malécite de Viger	4 179 \$	
	Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD)	46 078 \$	
Administration de l'entente de délégation concernant la gestion du PADF	MRC de La Matanie	3 000 \$	
Total		109 798 \$	7 108,50 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 602-11-20

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2018-2021 – AUTORISATION REDISTRIBUTION 1^{er} VERSEMENT 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de l'administration de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) accordé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, la MRC de La Matanie a reçu un montant de 329 394\$ correspondant au premier versement (75 %) de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice financier 2020-2021 dans le cadre du PADF, et ce, suite à l'acceptation par le MFFP du plan d'action qui a été adopté par le Conseil de la MRC en juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 7 108,50 \$, non utilisée par la MRC de Kamouraska, a été répartie entre les autres MRC lors du dernier versement 2019-2020 (résolution 601-11-20);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit maintenant distribuer ces sommes selon les proportions entendues entre les MRC et le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 329 394 \$, correspondant au 1^{er} versement (75 %) pour 2020-2021, déduction faite du montant de 7 108,50 \$ non utilisé par la MRC de Kamouraska comme suit :

Activité	Responsable de l'activité	1 ^{er} versement (75 %) 2020-2021	Montant retranché	Total
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matapédia	MRC de La Matapédia	56 408 \$		56 408 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Matanie	MRC de La Matanie	32 530 \$		32 530 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de La Mitis	MRC de La Mitis	12 875 \$		12 875 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rimouski-Neigette	MRC de Rimouski-Neigette	17 728 \$		17 728 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC des Basques	MRC des Basques	11 336 \$		11 336 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Rivière-du-Loup	MRC de Rivière-du-Loup	9 039 \$		9 039 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Témiscouata	MRC de Témiscouata	29 708 \$		29 708 \$
Travaux d'aménagement sur les TPI de la MRC de Kamouraska	Première Nation Malécite de Viger	12 536 \$	- 7 108,50 \$	5 427,50 \$
Tables de GIRT	Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD)	147 234 \$		147 234 \$
Total		329 394 \$		322 285,50 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 603-11-20

ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA VILLE DE MATANE POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN AQUEDUC DANS LE RUISSEAU GAGNON À MATANE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane entend procéder au remplacement d'une conduite d'aqueduc souterraine dans le ruisseau Gagnon, sous le chemin de la Grève à Matane et que les travaux incluent également la stabilisation du lit et des berges du cours d'eau aux coordonnées géographiques -67,434727° de longitude ouest et 48,869905° de latitude nord;

CONSIDÉRANT QUE Pesca Environnement a présenté une demande de certificat de conformité à la MRC de La Matanie au nom de la ville de Matane en vue du remplacement d'une conduite d'aqueduc sous le littoral du cours d'eau Gagnon à Petit-Matane;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat demandé est requis pour une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE tous les documents nécessaires pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC de La Matanie et ont été analysés par le conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie à délivrer un certificat de conformité à la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 604-11-20

COVID-19 CORONAVIRUS – REPRISE DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR À COMPTER DU 5 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT la résolution numéro 204-03-20 concernant la suspension des intérêts sur les arrérages de taxes du TNO de Rivière-Bonjour afin d'atténuer les impacts dus à la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT la reprise progressive des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE, pour le TNO de Rivière-Bonjour, de remettre en vigueur, à compter du 5 novembre 2020, le calcul des intérêts sur les montants des taxes de l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 605-11-20

OPÉRATIONS DIGNITÉ – REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a renouvelé son adhésion au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité pour l'année 2020 (résolution numéro 496-09-20);

CONSIDÉRANT le partenariat conclu entre la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent avec le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité quant au partage de ses locaux et des frais d'opération, permettant ainsi de diminuer substantiellement les dépenses et de concentrer leurs efforts sur les dossiers qui touchent les communautés rurales du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le préfet représente la MRC de La Matanie au conseil d'administration de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE désigner le préfet de la MRC de La Matanie, monsieur Andrew Turcotte, pour représenter la MRC au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité.

ADOPTÉE

VARIA

--

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 606-11-20

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.
Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*